



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Certificat de professionnalisation en
matière de lutte contre le décrochage
scolaire

Session 2022

**Académie de POITIERS
Services académique d'insertion,
d'information et d'orientation**

Président du jury : Monsieur Yannick THEVEVET – Chef du service académique de l'information, de l'insertion et de l'orientation

Sommaire

Présentation de l'examen	P 3
Conditions d'obtention du certificat	P 3
Composition du jury	P 3
Epreuve 1 : séance de formation	P 3
Epreuve 2 : étude de cas	P 3
Formation des candidats	P 3
Eléments statistiques	P 4
Répartition des candidats	P 4
Résultats de la session	P 4
Remarques du jury	P 4
Observations générales sur la forme et le contenu des présentations	P 4
Epreuve 1 : séance de formation	P 4
Epreuve 2 : étude de cas	P 5
Conclusion	P 5

Présentation de l'examen

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit de retour en formation initiale. L'examen pour l'obtention du CPLDS comporte deux épreuves évaluées par deux commissions du jury désigné par la rectrice d'académie.

Conditions d'obtention du certificat

- Chaque épreuve est notée sur 20
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Composition du jury

- Président : THEVENET Yannick, Chef du service académique de l'information, de l'insertion et de l'orientation
- DUVAL Catherine – IEN-IO de la Charente maritime
- GRAND Nathalie– coordonnatrice départementale MLDS de la Charente maritime
- PINAULT Laurent – IEN-IO de la Charente
- REAUD Frédéric – coordonnateur départemental MLDS de la Charente
- VINCENT Erick – coordonnateur académique MLDS

Epreuve 1 : Séance de formation

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.

Epreuve 2 : Etude de cas

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat dispose de 60 minutes de préparation pour analyser la situation, formuler un diagnostic et des propositions. Il fait ensuite une présentation au jury qui n'excède pas 15 minutes et qui est suivie d'un échange de 15 minutes.

Formation des candidats

Pour les 2 candidats, travaillant déjà pour la MLDS, un accompagnement leur a été proposée avec une journée de formation à Bordeaux. Au programme, en matinée, informations générales sur la lutte contre le décrochage scolaire et travail sur des études de cas l'après-midi.

Eléments statistiques

Répartition des candidats

2 candidats, 1 femme et 1 homme, se sont présentés à la session de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

Ils interviennent au sein des équipes de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire dans 2 établissements du département de la Vienne :

- LP Le Verger à Châtelleraut
- LP Raoul Mortier de Montmorillon

Résultats de la session

- 2 candidats reçus sur 2 candidats inscrits et présents, soit 100 % de réussite
- La moyenne des notes à l'examen est de 14,75
- La moyenne des notes à l'épreuve 1 est de 16,25
- La moyenne des notes à l'épreuve 2 est de 13,25

Remarques du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les 2 candidats, coordonnateurs PAPS, étaient largement au niveau. Motivés, ils se sont préparés sérieusement et ils ont su s'appuyer sur leur expérience dans la construction de leurs réponses.

Epreuve 1 : séance de formation

Séance

Les candidats ont passé cette épreuve dans leur établissement.

Le temps court de la séance impose des choix dans les modalités d'organisation et la définition des objectifs, ce qui a été bien respecté par les candidats.

Le jury a apprécié les candidats qui ont réussi à différencier leur intervention grâce à une bonne connaissance des jeunes et de leurs projets.

Les candidats ont bien réussi car ils ont montré leurs compétences de pédagogue et d'éducateur qui leur a permis de construire une séance aux objectifs définis et qui avait du sens pour les apprenants.

Entretien

L'entretien doit permettre au candidat de faire un retour réflexif rapide sur sa séance en précisant le contexte et ses choix initiaux.

Les candidats ont bien réussi car ils ont montré une bonne connaissance des enjeux de la persévérance scolaire et ont pu contextualiser l'activité dans une approche globale.

On peut noter la qualité et la richesse des entretiens car les candidats étaient dans l'écoute et l'échange.

Epreuve 2 : étude de cas

Exposé

Le temps de présentation utilisé par les candidats a été inférieur aux 15 minutes. Le jury attire l'attention des candidats sur la gestion du temps.

Les sujets proposés ont permis aux candidats d'explorer la problématique à partir de leurs connaissances théoriques et de leurs expériences.

Le candidat qui a le mieux réussi a bien posé la problématique et bien structuré son exposé.

Entretien

Le jury a apprécié les candidats qui ont été capables de se projeter dans des actions de persévérance scolaire tout en les analysant et en tenant compte des causes multidimensionnelles du décrochage.

La qualité de l'échange a été bonne pour les 2 candidats, l'un d'entre eux ayant plus fait évoluer sa réflexion vers d'autres modes d'accompagnement.

Conclusion

Pour l'épreuve n°1, le jury rappelle qu'il est indispensable de bien réfléchir sur la forme et le contenu de la séance présentée afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury.

Pour l'épreuve n° 2, il est recommandé aux candidats de se familiariser avec les études de cas.

Pour se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, il est nécessaire d'avoir une connaissance du système éducatif dans son ensemble, et plus précisément du fonctionnement et des spécificités du cycle secondaire (lycées).



Yannick THEVENET
Président du jury